



Conseil Accompagnement
en Urbanisme & Immobilier

Organisme de Formation
Urbanisme & Immobilier



Conseil et Accompagnement
en Urbanisme



Conseil et Accompagnement
en Immobilier



Organisme de Formation
Urbanisme & Immobilier

L'ENGAGEMENT DE CAUT EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CAUT s'engage en faveur de l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap, conformément aux articles L. 5211-4 et D5211-2 et suivants du code du travail.

Les personnes en situation de handicap doivent accéder équitablement à la formation professionnelle, sans discrimination, dans le respect de l'égalité des droits et des chances.

Comment CAUT s'engage ?

Les formations proposées par CAUT sont accessibles à toute personne souffrant de handicap. CAUT s'engage à faciliter leur accès à la formation par l'accompagnement pédagogique et l'adaptation des conditions d'accueil et de suivi de la formation.

▪ « Référent handicap » :

Magali GERVAIS, « référent handicap », est votre interlocuteur privilégié en charge de l'information, de l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il facilite leur parcours de formation.

Ce référent mobilise également les réseaux et partenaires du territoire, susceptibles de conseiller CAUT dans la prise en charge de publics en situation de handicap.

▪ Mesures de compensation du handicap :

Afin de compenser les obstacles qui pourraient entraver le projet de formation et de favoriser la montée en compétences des apprenants en situation de handicap, CAUT s'engage à mettre en place les mesures suivantes :

- Compensation pédagogique : adaptation des méthodes et documents pédagogiques (à définir selon le contexte)
- Compensation technique : accès à des locaux adaptés, équipement spécifique (si besoin)
- Compensation organisationnelle : proposition d'une organisation individualisée de la formation (aménagement d'horaires ou de phases de repos par exemple).

▪ Détails des mesures d'accompagnement :

1- Réception de la demande et analyse personnalisée

- Identification du handicap,
- Compréhension de la situation et des difficultés rencontrées,
- Analyse des contraintes générées en situation professionnelle

853 route de Gorgy - 74 370 Saint-Martin-Bellevue

Tél. : 07.67.20.90.05 / mail : contact@caut.fr / Site > <https://www.caut.fr>

2 – Evaluation des besoins et étude de faisabilité

- Examen du/des besoin(s) personnalisés nécessaires,
- Etude de faisabilité de l'adaptation de l'apprentissage.

3 – Proposition de réponses individualisée

- Recherche des moyens d'adaptation correspondants,
- Evaluation financière des mesures de compensation.

Pour toute demande ou tout renseignement, contacter CAUT au 07 67 20 90 05 ou à l'adresse suivante : contact@caut.fr